



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-37

Séance du 29 avril 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 31

Ayant pris part à la
délibération : 33

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pierre PARAYRE, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

Excusés donnant procuration : Madame Bénédicte PACORIG donnant procuration à Monsieur Hervé BOULADE, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU donnant procuration à Madame Mélanie BETTON, Monsieur Alain DAUZATS donnant procuration à Madame Lisa MARTINI.

Excusés : Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

Objet de la délibération : Vote des taux 2026 de la fiscalité ménage

Au regard des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'État, Madame la Présidente propose à l'assemblée de ne pas faire évoluer les taux de la fiscalité ménage pour un produit fiscal 2026 attendu comme suit :

	Taux 2026	Base d'imposition	Produit fiscal attendu
Foncier Bâti	3,37 %	10 201 000	343 774 €
Foncier non Bâti	8,98 %	575 500	51 680 €
Habitation additionnelle	13,36 %	922 700	123 273 €
TOTAL			518 727 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de retenir cette proposition et d'inscrire ce produit sur le Budget Primitif Principal 2026.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL

Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Fabrice MARCUZZO